



APPEL A CANDIDATURES

Pour la constitution d'un **jardin partagé** au sein du futur
Parc des Bruyères



Présentation du parc du Champ des Bruyères

Le champ de courses des Bruyères constitue un vaste **espace naturel de 28 hectares au cœur de la Métropole Rouen Normandie**, prisé des promeneurs comme des sportifs. Afin de préserver ce poumon vert de la rive gauche à la charnière de 5 communes (*Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly et Petit-Quevilly*), la Métropole Rouen Normandie va créer un parc naturel urbain qui bénéficiera aux 500 000 habitants de l'ensemble de la Métropole : **Le Champ des Bruyères**.

Les orientations de la programmation du futur parc sont issues d'une large concertation menée avec les habitants et les associations.

Au terme de nombreuses réflexions a émergé le souhait partagé de reconvertir ce site en un parc naturel urbain d'envergure. Déjà desservi par le métro à l'Est, l'accessibilité du parc est renforcée à l'Ouest depuis la mise en service de la ligne T4 en mai 2019 : le parc du Champ des Bruyères se situera à moins de vingt minutes du centre-ville rive droite de Rouen et à une dizaine de minutes du centre-ville rive gauche.

Le futur parc du champ des Bruyères



Crédits : Mutabilis Paysage et Urbanisme, Atelier Philippe Madec et Bérin

Les espaces du parc du Champ des Bruyères

Le Champ des Bruyères est un lieu de découverte, de loisirs, de nature et d'agriculture innovante. Des créations artistiques seront disséminées au sein d'une mosaïque de paysages propices au dépaysement et à des usages diversifiés.

Les différents espaces du futur parc du champ des Bruyères



Des espaces de grandes pelouses parsemés de bosquets laisseront place à des usages libres (*jeux de ballon, pique-nique...*). Ces espaces seront encadrés par des prairies sauvages, fleuries ou pâturées. Des jardins creux viendront recueillir les eaux de pluie, apportant un milieu plus humide comprenant une mare.

Une forêt comestible s'étendra sur la frange Est proposant aux usagers une cueillette libre de baies et de fruits à coques. Un pré-verger planté d'arbres fruitiers de variétés parfois oubliées, agréable à la promenade, permettra l'organisation de formations sur la taille, la greffe ou l'entretien des arbres. Un espace écologique de réserve constituera un observatoire de la faune et flore présentes sur le site.

Trois aires de jeux de 1000 à 8000 m² pour petits et grands, avec des structures en bois, toboggans, balançoires, ponts de singe, terrains de volley, paniers de basket, tables d'échecs, marelles, tapis de Taïchi...mais aussi une tyrolienne et un tunnel végétal seront situées aux entrées Nord-Ouest, Nord-Est, et Sud.

Un pôle agricole urbain : la ferme permacole du Champ des Possibles

Créée en 2013, l'association « Le Champ des Possibles » a pour objet de concourir au développement d'une agriculture écologique en ville, à travers notamment la sensibilisation du grand public aux enjeux d'une alimentation saine, de la biodiversité, de l'environnement et du lien ville/campagne. Le projet d'implantation **repose sur les principes de la permaculture**, qui respecte et favorise les interactions naturelles et humaines. La ferme permacole comprendra notamment un espace professionnel de cultures maraîchères en agriculture biologique, des potagers d'accueil, un jardin école. L'association se place dans une démarche de transmission des savoirs et de partage qui permettra de contribuer à la dynamique du parc en lien avec l'ensemble des acteurs du site.

Les jardins partagés : les « jardins des Bruyères »

Au sein de ce nouveau parc urbain, un espace dédié au jardinage sera disponible à partir du mois d'avril 2020. Cet espace est situé en bordure Est du parc, le long de la rue du Madrillet, mais avant la clôture du parc, il constitue à ce titre un espace public accessible en permanence. Il comprendra 40 parcelles de 9m² réparties en 3 types d'usage :

- **20 parcelles seront mises à disposition gratuitement à des particuliers**, à titre individuel, sur candidature (appel à candidature en cours, lancé fin mai 2019)
- **5 parcelles seront attribuées à une structure à vocation sociale, socioculturelle ou socioéducative**, pour y mener un projet d'éducation à l'environnement, d'insertion, de solidarité, d'éducation à l'alimentation, etc. (appel à projet en cours lancé en août 2019)
- **15 parcelles formeront un jardin partagé** dont la constitution fait l'objet du présent appel à candidatures (cf. schéma p.4)

Un jardin partagé est un jardin géré en commun par un groupe d'habitants, selon un mode de fonctionnement défini collectivement : l'espace, les outils, les cultures, les différents travaux de jardinage, et bien sûr les récoltes sont partagés !

Les équipements mis en place par la Métropole au sein de cet espace des « jardins des Bruyères » sont les suivants :

- **Un abri** dont l'usage sera partagé entre les usagers des 20 parcelles côté nord (jardin partagé sur 15 parcelles et projet de structure sur 5 parcelles).
- Les eaux de toiture de cet abri seront collectées dans **un récupérateur d'eaux pluviales de 500 litres** et pourront servir à l'arrosage des 40 parcelles. Il s'agit donc d'un équipement commun au jardin partagé, aux parcelles individuelles et aux jardins réservés à la structure sociale. **5 pompes Japy** raccordées au réseau permettront l'arrosage à l'arrosoir.
- **Des aires de compostage partagées** permettront la gestion des déchets produits sur l'ensemble des parcelles.

Toutes les parcelles mises à disposition se présentent sous forme de carrés de 3m*3m, au sein d'un espace délimité mais **non fermé**. Les carrés sont délimités par un cadre en châtaignier, d'une hauteur de 30 cm. Ils seront garnis de terre végétale.

L'ensemble de l'espace de jardinage a vocation à rester ouvert et accessible aux visiteurs du parc : une signalétique invitera les visiteurs au plus grand respect des espaces cultivés. En retour, les jardiniers doivent accepter les aléas liés à la fréquentation du public.

Des jeunes plants et tubercules seront fournis pour le démarrage de la première saison de culture. Il appartiendra aux jardiniers de se procurer les semences et plants pour les années suivantes. Des vivaces aromatiques seront également fournies.

Le site dans son ensemble a vocation à participer à la promotion d'un jardinage écologique, favorisant la biodiversité. **Toutes les cultures devront y être menées en accord avec les principes de la charte des jardins des Bruyères, sans produits chimiques ni intrants de synthèse.**

Le présent appel à candidatures vise la constitution d'un collectif de 45 personnes, qui participeront à la création du jardin. Accompagnée par l'association Le Champ des Possibles, une phase de co-construction du projet permettra de définir collectivement le design du jardin, les cultures qui y seront réalisées, la répartition des rôles de chacun, etc.

À terme, le collectif a vocation à devenir autonome et à gérer le jardin sous forme associative : les compétences et connaissances non liées directement au jardinage (compétences administratives, expérience de la gestion d'une association, conduite de projet, etc.) sont les bienvenues !

Calendrier

→ Dépôt des candidatures à compter du 2 août 2019

Les critères suivants seront pris en compte dans l'examen des candidatures :

- Lieu de résidence : la priorité sera donnée aux personnes résidant (ou éventuellement, travaillant) à proximité.
- Type d'habitat : le collectif intégrera prioritairement des personnes ne disposant pas déjà d'un jardin.
- Disponibilité : les membres du collectif devront être disponibles, tout au long de l'année, à une fréquence suffisante pour participer activement à la vie du jardin : réaliser les travaux saisonniers, pour maintenir les parcelles en culture, récolter les légumes, participer aux évènements...
- Expérience du jardin : dans une logique de transmission et de partage des savoirs, le collectif sera constitué, de manière aussi équilibrée que possible, de jardiniers expérimentés et de jardiniers débutants.
- Mixité : dans la même logique, le meilleur équilibre sera recherché en matière de mixité hommes / femmes, générationnelle, socio-professionnelle.

Les candidatures conformes aux critères mais qui ne pourront intégrer le collectif dans l'immédiat seront placées sur une liste d'attente, renouvelée chaque année.

- Information des candidats courant novembre 2019.
- Première rencontre conviviale pour marquer la constitution du collectif : décembre 2019.
- Ateliers préparatoires (au nombre de 4) : entre janvier et avril 2020.

Ces ateliers, animés par Le Champ des Possibles, permettront de co-construire le projet des « Jardins partagés des Bruyères », d'acquérir ou de consolider collectivement les notions de base pour un jardinage durable, de planifier l'année de culture, de définir les règles communes de fonctionnement du site, etc.

- Mise en culture des parcelles : avril 2020 (avant inauguration)

Les premières plantations seront réalisées à cette période.

- Ateliers in situ (au nombre de 8) : entre avril et novembre 2020.

Également animés par Le Champ des Possibles, ces ateliers seront l'occasion de jardiner ensemble, et d'approfondir une thématique en particulier (*cycle de vie du végétal, sol, auxiliaires et ravageurs des cultures, plantes sauvages du jardin...*)

→ Inauguration officielle du site : été 2020

Week-end festif d'inauguration de l'ensemble du Parc des Bruyères. La présence et la participation de l'ensemble des jardiniers est vivement souhaitée.

NOTA :

Les informations que la Métropole Rouen Normandie est amenée à recueillir proviennent de la communication volontaire des candidats à l'attribution de parcelles individuelles au sein du futur parc des bruyères lors de la saisie du formulaire (en ligne ou sur papier) de participation. Toutes les données demandées sont obligatoires et nécessaires au traitement de la demande.

La Métropole Rouen Normandie s'engage à ce que la collecte et le traitement des données à caractère personnel, effectués à partir du présent formulaire soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 27 avril 2016 mis en application le 25 mai 2018.

Les informations recueillies le sont uniquement au profit de la Métropole Rouen Normandie et ne seront utilisées que dans le cadre de l'opération précitée par la Direction Adjointe de l'Education à l'Environnement et aux Pratiques Durables.

Les données liées à votre candidature seront conservées durant 1 an pour les candidats non retenus et jusqu'à restitution de la parcelle pour les candidats retenus.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen dit RGPD et aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, rectification, limitation ou suppression de vos données.

Ces demandes doivent être adressées par mail (dpo@metropole-rouen-normandie.fr) ou par écrit (Métropole Rouen Normandie – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - Le 108 – 108 allée François Mitterrand – CS 50589 – 76006 ROUEN CEDEX), signées et accompagnées d'une copie d'un titre d'identité (qui sera détruite après vérification). »

Pour présenter votre candidature pour intégrer le collectif des jardins partagés des Bruyères, veuillez retourner le présent dossier complété à jardinage.durable@metropole-rouen-normandie.fr ou par courrier à Métropole Rouen Normandie – « Opération Les jardins des Bruyères – 108 allée François Mitterrand – CS 50589- 76006 ROUEN CEDEX

VOS COORDONNEES

Nom :

Prénom :

Age :

Sexe : Homme Femme

Profession (*si retraité ou à la recherche d'un emploi, précisez votre domaine d'activité principal*) :

.....

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Adresse courriel (*fortement conseillé : la plupart des informations concernant la vie du site seront diffusées par ce biais*) :

.....

Vous résidez en :

Habitat collectif Habitat individuel avec jardin Habitat individuel sans jardin

Cultivez-vous actuellement un jardin ? OUI NON

Si oui, précisez s'il s'agit d'un :

Jardin particulier, à votre domicile

Jardin particulier, chez un proche (précisez) :

Jardin ouvrier / familial (précisez) :

Jardin partagé (précisez) :

Autre (précisez) :

Pourquoi souhaitez-vous intégrer le collectif des jardins partagés des Bruyères ?

Indiquez ici vos motivations, le(s) type(s) de culture(s) que vous souhaitez réaliser, et vos principaux objectifs (produire une partie de votre alimentation, pratiquer une activité de plein air, rencontrer d'autres jardiniers...)

Avez-vous déjà cultivé un potager ?

Indiquez ici si vous cultivez ou avez déjà cultivé un potager, dans quel contexte, depuis ou pendant combien de temps, les savoirs et les techniques que vous maîtrisez (saisonnalité des travaux au jardin, travail du sol, semis, plantations, planification, optimisation de l'espace, compostage, etc.)

Quand viendrez-vous cultiver votre parcelle ?

Indiquez ici les temps que vous consacrerez au jardinage et à la vie collective du site (par exemple : deux heures un week-end sur deux, une heure le mercredi, etc...)

Avec qui viendrez-vous cultiver votre parcelle (plusieurs réponses sont possibles) ?

- Seul·e
- Avec mon / ma conjoint·e
- Avec un·e ami·e
- Avec mes enfants (précisez leur âge) :
- Autre (précisez) :

Quelle(s) expérience(s), qualité(s) ou compétence(s) pensez-vous pouvoir mettre à profit de ce projet et du futur collectif ?

Indiquez ici vos compétences administratives, conduite de projet, gestion d'une association, organisation de réunions, d'évènements, et toute qualité qui vous semble intéressante dans le cadre de la participation à un projet collectif.

J'accepte que les informations collectées via ce formulaire soient utilisées dans le cadre de la constitution d'un jardin partagé au sein du futur parc des Bruyères et reconnais avoir pris connaissance des mentions relatives à la protection des données personnelles.

Je reconnais avoir lu la charte des jardins des Bruyères annexée à ce dossier et y souscrire pleinement.

Date et signature